

DEMANDE PRELIMINAIRE (C06)

(selon art. 66 RGL - I 4 05.01)

(http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i4_05p01.html)

pour l'application de la loi générale sur le logement et la protection
des locataires, du 4 décembre 1977 (I 4 05 - LGL)

(http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i4_05.html)

Le/La/Les soussigné-e(s)

.....
.....

demande/nt formellement la mise au bénéfice de la loi susvisée et déclare/nt solliciter les
prestations suivantes :

- subvention HBM (art. 23 LGL),
montant de subvention initial demandé F/an
durée de subventionnement demandéeans
(application de l'art. 23A LGL : cas échéant préciser la demande)
- subvention HLM (art. 23 LGL),
montant de subvention initial demandé F/an
durée de subventionnement demandéeans
(application de l'art. 23A LGL : cas échéant préciser la demande)
- subventions personnalisées aux locataires (HM) (art. 23B LGL),
- taux d'imposition réduits (ICC) (art. 24A LGL),
pourcentage de réduction initial demandé %
(art. 24A, al. 2 : cas échéant, préciser l'application de l'art. 17, al. 3, let. a)
- exonération fiscale relative à l'impôt immobilier complémentaire (IIC) (art. 24 LGL),
taux d'exonération demandé (cocher ce qui convient) : 100% (HBM/HLM) 80% (HM)
- cautionnement simple d'un crédit de construction (art. 19 LGL),
montant à cautionner F
- cautionnement simple d'un prêt hypothécaire (art. 17 + 18 LGL),
montant à cautionner F
rang / tranche du prêt à cautionner :
durée de cautionnement souhaitée ans (NB. maximum 25 ans pour le HM)

Remarques / précisions :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour l'/les immeuble(s) sis :

.....

.....

sur la/les parcelle(s) no(s) :

Toutes les pièces annexes mentionnées à l'art. 67 du règlement d'exécution de la LGL, du 24 août 1992 (I 4 05.01 - RGL), doivent impérativement être jointes à la présente demande préliminaire (voir liste en annexe).

Lieu et date :

Nom et Prénom :

Signature (*) :

.....

.....

(*) NB. Le signataire est celui à qui sont destinés les prestations (propriétaire ou futur propriétaire), cas échéant fournir une procuration.

DEMANDE PRELIMINAIRE (C06)

(selon art. 13 RUP - I 4 06.01)

(http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i4_06p01.html)

pour l'application de la loi pour la construction de logements
d'utilité publique, du 24 mai 2007 (I 4 06 - LUP)

(http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/s/rsg_i4_06.html)

Le/La/Les soussigné-e(s) (uniquement fondation immobilière de droit public (FIDP) ou
commune/fondation communale)

.....
.....

demande/nt formellement la mise au bénéfice de la loi susvisée et déclare/nt solliciter les
prestations suivantes (art. 4 al. 4 LUP) :

- dotation pour acquisition de terrains constructibles,
montant demandé F
- dotation pour construction de logements d'utilité publique neufs,
montant demandé F
- dotation pour acquisition d'immeubles de logements existants
montant demandé F

Remarques / précisions :

Pour l'/les immeuble(s) sis :
.....
.....

sur la/les parcelle(s) no(s) :

Toutes les pièces annexes mentionnées à l'art. 67 du règlement d'exécution de la LGL, du
24 août 1992 (I 4 05.01 - RGL), doivent impérativement être jointes à la présente demande
préliminaire (voir liste en annexe).

Lieu et date :

Nom et Prénom :

Signature (*) :

.....

Cette demande fera l'objet d'un préavis de la commission d'attribution instituée par l'art. 4 al. 5
de la loi.

(*) NB. Le signataire est celui à qui sont destinés les prestations (propriétaire ou futur propriétaire),
cas échéant fournir une procuration.

ANNEXE (C06)

Liste des pièces annexes selon art. 67 du règlement d'exécution de la LGL, du 24 août 1992 (I 4 05.01 - RGL)

Art. 67 Pièces annexes

A la demande doivent être annexés :

- a) tous les documents utiles concernant l'identité du requérant (pour les personnes morales : statuts et extraits du registre du commerce);
- b) l'attestation irrévocable d'un domicile élu, attributif de for judiciaire dans le canton; disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :
http://www.ge.ch/logement/pdf/attestation_domicile_elu.pdf
- c) tous documents utiles établissant le droit de propriété du requérant ou le droit, pour lui, d'acquérir un tel droit sur la parcelle entrant en ligne de compte pour l'édification de l'immeuble projeté;
- d) tous documents utiles établissant l'absence de toute servitude empêchant l'édification de l'immeuble sur ladite parcelle; si l'autorisation de construire est déjà délivrée, une copie doit y être jointe;
- e) tous documents utiles faisant ressortir l'état des gages existants sur la parcelle et l'absence de toute charge foncière;
- f) les plans de l'immeuble projeté avec cotes principales des constructions prévues (plans de situation au 1:500, plans du sous-sol, du rez-de-chaussée et de tous les étages, façades et coupes au 1:100);
- g) un descriptif des travaux, avec indication détaillée du volume SIA, selon modèle adopté par le service compétent;
- h) un plan financier complet, daté et signé, selon modèle adopté par le service compétent;
- i) tous documents prouvant que le financement de l'opération peut être assuré (crédit de construction, promesse de consolidation, etc.);
- j) tous les justificatifs requis concernant le prix du terrain et les frais d'acquisition éventuels;
- k) dans le cadre de prêts à terme consentis aux coopératives d'habitation, le détail des frais à couvrir par le prêt demandé avec justificatifs, la démonstration de l'insuffisance des fonds propres par les comptes de la coopérative, cas échéant copie de l'autorisation préalable ou définitive en force;
- l) dans le cadre de prêts accordés à la coopérative pour les coopérateurs en application de l'article 39E de la loi, la demande et les pièces annexes visées à l'article 34F du présent règlement.